

En hommage à **Hélène Nué**,  
le **Musée Atelier de l'Imprimerie de Nantes**  
et l'**Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris**  
organisent un concours international d'ex-libris  
sur le thème **Rêver le monde**

## **RÈGLEMENT**

Article 1- Les artistes de tout âge et de tout pays peuvent participer au concours

Article 2- Seuls les ex-libris réalisés à l'aide des procédés cités dans la liste jointe seront acceptés à l'exclusion de tout autre. (Voir la liste des procédés retenus)

Article 3- Chaque participant peut envoyer au concours trois ex-libris différents au maximum. Ils doivent être de date récente (achevés en 2023 ou 2024) et livrés en trois exemplaires originaux. Ils resteront la propriété pleine et entière des instances organisatrices du concours sans compensation ni redevance aux créateurs.

Article 4- Il ne sera tenu compte que des ex-libris authentiques imprimés pour les livres d'une personne actuellement vivante ou pour une institution réelle. La partie illustration de l'ex-libris doit s'inspirer du thème **Rêver le monde**

Les envois qui ne concorderont pas avec le règlement ne seront pas présentés au jury.

Article 5- Tout ex-libris envoyé doit contenir dans le texte les mots "ex libris", une variante ou une traduction équivalent ("livre de...", "de la bibliothèque de...") suivi du nom du titulaire. Le texte doit être intégré dans l'image et être en accord tant avec celle-ci qu'avec le thème traité.

Article 6- Si le texte n'utilise pas l'alphabet latin, le participant doit marquer sur le bulletin d'inscription une transfiguration en alphabet latin accompagné, si nécessaire, d'une traduction française ou anglaise.

Article 7- L'ex-libris étant une marque de possession destinée à être collée dans un livre, la surface imprimée de la feuille ne doit pas dépasser 13 x 13 centimètres sur un support au format A5 au maximum.

Article 8- Les ex-libris doivent être prêts à être collés ; ils ne peuvent par conséquent être ni montés sur papier, carton ou autre matériau ni être encadrés.

Article 9- Chaque envoi doit être accompagné d'un formulaire d'inscription notifiant en français ou en anglais : le nom et prénom, la date et le lieu de naissance de l'auteur, son adresse complète, son e.mail, son téléphone, la technique d'impression et une description détaillée du thème traité avec, si nécessaire, la translittération et/ou traduction des textes en alphabet autre que latin. Le nom de l'auteur doit figurer au dos de chaque ex-libris envoyé.

Article 10- Les envois doivent parvenir avant le 30 juin 2024  
au Musée Atelier de l'Imprimerie 24 quai de la Fosse F. 44000 Nantes France

Pour plus d'information, contacter l'adresse suivante :

[exlibrisconcoursmaidenantes@gmail.com](mailto:exlibrisconcoursmaidenantes@gmail.com)

Les frais d'envoi restent à la charge des participants.

Article 11- Les participants autorisent l'utilisation de la reproduction photographique de leurs œuvres pour les documents (sites internet, catalogues, presse...) publiés avec la mention du nom de l'auteur dans le cadre de l'organisation du concours, dans les catalogues et autres publications sur l'art de l'ex-libris sans que l'auteur ou le titulaire puisse prétendre à quelque rémunération ou défraiement que ce soit.

Article 12- Les participants ayant réalisé les ex-libris primés par le jury recevront :

Le premier prix de 1500 euros offert par le Musée de l'Imprimerie et les Amis du Musée

Le second prix de 1000 euros offert par l'A.F.C.E.L..

Le troisième prix de 500 euros et une gravure d'Hélène Nué attribué à un(e) jeune buriniste

Un prix de 400 euros est offert par la société DALBE

Un Prix du Public constitué d'ouvrages sur le surréalisme d'une valeur de 300 euros sera décerné par la Médiathèque Jacques Demy.

Des mentions honorifiques pourront être décernées à des ex-libris non primés mais de bonne qualité. Le jury se réserve la liberté de ne pas attribuer de prix en cas de manque de qualité.

La remise des prix se fera le jeudi 28 novembre 2024 à 18 heures 30 au Musée Atelier

La présence des lauréats est fortement conseillée. Ceux-ci seront hébergés à hauteur d'une nuit, les frais de voyage restant à leur charge.

Article 13- Une sélection des ex-libris envoyés au concours sera exposée après résultats à la Médiathèque du mardi 1er octobre au samedi 30 novembre 2024. Un catalogue raisonné sera édité à la fin de l'exposition ; un exemplaire sera remis aux participants sélectionnés.

Article 14- Les participants au concours déclarent accepter les stipulations du règlement et les décisions du jury.

Aucune discussion, aucune contestation des résultats du concours ne sera admise.

Article 15- Les membres du jury sont exclus de participation au concours.

Article 16- Le jury du concours sera composé de représentants du Musée Atelier de l'Imprimerie de Nantes, de la Médiathèque Jacques Demy, de l'Association des Amis du Musée Atelier de l'Imprimerie de Nantes, de l'Association Française pour la Connaissance de l'Ex-Libris, de la Ville de Nantes, de l'Agence culturelle bretonne de Nantes, de Dalbe ainsi que de :

- Philippe Bretaudeau, chef d'atelier du Musée,
- Violaine Fayolle, graveur,
- Nadejda Ménier, graveur,
- Alexandre Meyrat Le Coz, artiste,
- Jacques Pierre, photographe,
- Mikio Watanabé, graveur.

Codes des procédés universellement retenus par  
la Fédération Internationale des Sociétés des Amateurs d'Ex libris

Impression en relief **X**

- X1 bois de fil *woodcut*
- X2 bois de bout *wood engraving*
- X3 linogravure *linocut*
- X4 impression en relief de planches en métal gravées *relief printed metal plates*
- X5 impression en relief de planches en métal conçues pour l'impression en creux  
*relief-printed metal crated for intaglio printing*
- X6 impression en relief de planches gravées non métalliques, par exemple synthétiques  
*relief-printing for no metal plates*

Impression en creux **C**

- C1 burin sur acier *steel engraving*
- C2 burin sur cuivre *copper engraving*
- C3 eau-forte *etching*
- C4 pointe sèche *drypoint*
- C5 aquatinte *aquatint*
- C6 vernis mou *soft-ground etching*
- C7 manière noire *mezzotinto*
- C8 gravure en creux sur linoléum *intaglio engraving on linoleum*

Impression à plat **L** et **S**

- L1 lithographie *lithography*
- S1 sérigraphie originale *original serigraphy*

Les techniques mixtes doivent être indiquées par des + (exemple C3+X1+X6)

*Mixed techniques must be identified by + (for example C3+X1+X6)*

